

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du NORD

Commune de  
**ROMBIES-et-  
MARCHIPONT**

**MEMBRES du  
CONSEIL**

En exercice : 15

Présents : 11

Qui ont pris part à la

Délibération : 13

**Date de la convocation :**

14/03/2024

**Date d'affichage :**

14/03/2024

**Objet de la délibération :**

DEL 2\_2024

**Validation du devis  
SNEF pour l'éclairage  
du plateau  
ralentisseur**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215905050-20240318-DEL\_2\_2024-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : M. Bernard LEFEBVRE, Mme Françoise ROGER, Mme Audrey CHARLET, adjoints, Mme Angélique DELHUILLE, MM. Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Samuel ZIDOURI.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Robert CLEMENT donne pouvoir à Mme Agnès DOLET et Mme Anastasia VERET à Mme Audrey CHARLET

Absent excusé : /

Absents : M. Geoffrey ANTIDORMI, Grégory DELEPIERRE

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 31 mai 2022 (délib 18\_2022) il a été décidé la réalisation d'un plateau ralentisseur en entrée d'agglomération venant de Quiévrechain Route de Marchipont (RD59), pour sécuriser l'entrée du village.

Elle présente deux devis de l'entreprise SNEF pour éclairer le plateau ralentisseur pour répondre aux recommandations de la voirie départementale et des services de la D.D.T.M..

Un premier devis arrêté à un montant de 5 875€ HT pour un éclairage par voie aérienne et un deuxième devis de 13 496€ HT avec enfouissement de la ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit d'éclairer le plateau ralentisseur avec un éclairage posé par voie souterraine et décide d'autoriser Madame le Maire à :

- **Signer** le devis de l'entreprise SNEF pour un montant de 13 496,71€ HT soit 16 196,05€ TTC
- **Inscrire** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

  
Agnès DOLET

